



Somme réclamée suite à erreur d'impression de chèque

Par **stef43**, le **21/02/2011 à 12:29**

Bonjour,

suite à un achat dans un magasin, avec paiement effectué par chèque et rempli automatiquement par leur machine au mois de [s]décembre 2009[/s], et chèque encaissé auprès de ma banque, le magasin engage une procédure de poursuite judiciaire car la machine n'aurait pas imprimé les centaines (39€ au lieu de 139€) et qu'il n'aurait donc reçu que 39€, ce qui d'ailleurs exact quand je regarde mes relevés de compte.

Vous me direz, si je suis honnête je paie la différence, mais ce qui me gêne c'est la manière de procéder.

Ma question est donc, ont-ils le droit de m'assigner en justice comme il est dit dans la lettre reçu qui n'était même pas envoyé en recommandé.

Stéphane

Par **Claralea**, le **21/02/2011 à 13:18**

Deja,avant d'assigner quelqu'un en justice, on prend contact avec, on lui explique le souci et on essaie de trouver une solution amiable.

D'autre part, leur machine a fait une erreur, doublée de l'erreur du caissier qui n'a pas vérifié le montant du cheque. Il devrait donc deja baisser d'un ton car ils sont aussi en tort

Franchement, je suis surprise qu'ils entament une procedure judiciaire alors que l'erreur vient d'eux et qu'ils n'aient pas pris contact avec vous pour essayer de se faire payer la difference

Par **Domil**, le **21/02/2011 à 14:02**

peut-être vont-ils produire une LRAR non réclamée (si vous n'avez pas eu l'avis de passage, si l'avis a été jeté coincé entre deux pubs) ?

En tout cas, ce qui est sur, c'est que vous avez l'obligation de payer, donc faites-le dès maintenant